Le magazine semestriel de votre communauté de Communes

Aygues Ouvèze le mag

Prévention des Inondations
Bilan financier 2017
Déchets ménagers
Développement économique
Tourisme & Commerce
Assainissement

N° 16 • Janvier 2018

Prévention des inondations : une nouvelle compétence à hauts risques pour la Communauté de Communes

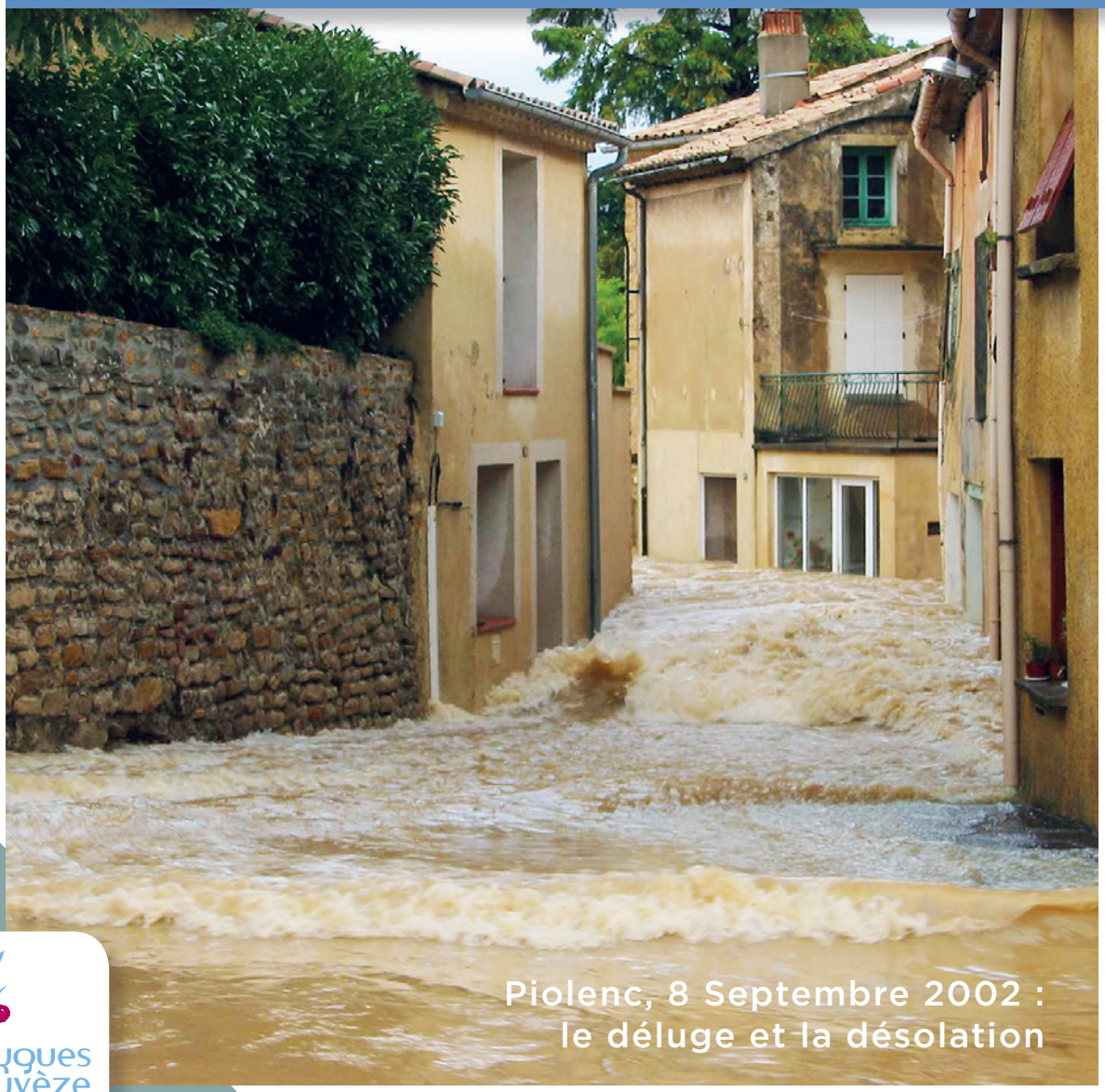

Piolenc, 8 Septembre 2002 : le déluge et la désolation

www.ccayguesouveze.com

Edito

Changeons de sujet, changeons de braquet...

Si la fin de l'année 2016 avait été marquée par le feuilleton rocambolesque de la délégation de service public de l'assainissement, l'année 2017 aura été tout aussi pénible et éprouvante avec la mise en place des colonnes enterrées, mal comprise par beaucoup d'usagers mais finalement acceptée par le plus grand nombre d'entre vous.

Nous allons donc pouvoir nous consacrer cette année à la mise en œuvre des nouvelles compétences que la loi nous oblige à exercer depuis le 1er janvier : la promotion du tourisme et la réflexion sur la création d'un office du tourisme ; la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales ; la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

Ce qui va nous amener à trouver très rapidement des réponses à des questions essentielles : comment ***faire du tourisme un élément prépondérant du développement économique*** *de notre territoire ? Comment* ***préserver les commerces de proximité*** *et éviter la désertification de nos communes ? Comment* ***assurer la protection durable de nos concitoyens contre le risque d'inondations ?***
Aurons-nous la possibilité de préempter lorsque des fonds de commerce seront mis en vente pour maintenir le petit commerce dans nos villages ?
Ce sont là les grands enjeux de la fin de la mandature...

L'exercice de ces nouvelles compétences va toutefois se heurter à un écueil de poids : quels moyens financiers allons-nous pouvoir y consacrer au moment où l'État ne trouve rien de mieux à faire que de mettre les collectivités locales à la diète ? Les recettes attendues de ***la taxe de séjour*** *vont certainement nous permettre d'assurer la promotion du tourisme, avec des outils qui seront préalablement définis avec les professionnels.*
La taxe GEMAPI *(gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) va également nous donner les moyens d'entretenir les cours d'eau (Aygues, Ouvèze, Rieu Foyro) et d'engager quelques travaux. Mais qu'en sera-t-il lorsqu'il faudra entreprendre des chantiers de grande ampleur (consolidation de digues, construction de bassins de rétention), déjà estimés à plusieurs millions d'euros ?*

Voilà les véritables défis qui nous attendent dans les années à venir. ***J'y mettrai toute mon énergie, toute ma détermination.*** *Et je compte sur mes vice-présidents pour suivre ce sillage et donner un nouveau souffle à notre projet de territoire.*

La tradition accorde une certaine tolérance pour adresser ses vœux durant tout le mois de janvier. ***Je vous souhaite donc une année 2018 pleine de réussite et d'espérance, pour vous et tous vos proches.***

Max IVAN,
Président de la
communauté de communes
Maire de Sainte-Cécile-les-Vignes

Sommaire

Éditorial ..... Page 2
Prévention des Inondations ..... Page 3
Budgets 2017 ..... Pages 4 et 5
Déchets ménagers ..... Pages 6 et 7
Développement économique ..... Page 8
Tourisme ..... Page 9
Assainissement ..... Pages 10 et 11
Travaux ..... Page 12

Communauté de communes
Aygues Ouvèze en Provence
Allée de Lavoisier
ZA Joncquier et Morelles
84850 CAMARET-SUR-AIGUES
Tél : 04 90 29 46 10 - Fax : 04 90 29 46 11
E-mail : accueil@ccayguesouveze.com
www.ccayguesouveze.com

Directeur de la publication : Max IVAN

Photos : Communauté de communes

Maquette et impression : Art [Page]

Tirage : 11 000 exemplaires. Distribution La Poste

Prévention des Inondations

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La loi du 27 janvier 2014 "portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles" a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI en abrégé).

Elle a d'abord attribué cette compétence aux communes, avant d'en prévoir **le transfert obligatoire aux établissements publics de coopération intercommunale (communautés d'agglomération, communautés de communes) à compter du 1er janvier 2018.**

La communauté de communes se voit donc attribuer cette nouvelle compétence exclusive qui regroupe les missions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- **L'entretien et l'aménagement des cours d'eau,** canaux, lacs et plans d'eau ;
- **La défense contre les inondations** et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

De ce fait, la communauté de communes a été obligée d'adhérer, en lieu et place des communes, aux trois syndicats de rivières existant sur le territoire : **le Syndicat intercommunal d'aménagement de l'Aygues, le Syndicat mixte de l'Ouvèze Provençale et le Syndicat intercommunal du bassin versant du Rieu Foyro.**

Elle a payé en 2017 les participations financières nécessaires au fonctionnement de ces trois syndicats, soit un total de 101 120 €.

Cette année, en plus de ces participations financières, la communauté de communes devra prendre à sa charge l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, mais aussi des travaux dont la programmation n'a pas encore été arrêtée.

Compte tenu de leur coût prévisionnel très élevé (plusieurs millions d'euros), ces travaux devront être mis en œuvre dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

C'est le Maire de Piolenc, Louis DRIEY, qui est vice-président délégué à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations, sujet dont il connaît tous les arcanes, épaulé par le vice-président délégué aux travaux, **Gérard SANJULLIAN, Maire de Travaillan.**
Ils vont avoir la lourde tâche d'arbitrer les travaux à réaliser jusqu'à la fin de la mandature (2020). La réhabilitation de l'ancien Canal de Pierrelatte devrait être l'une des priorités à mettre en œuvre dès cette année.

Pour financer ces dépenses nouvelles, les élus ont institué et voté la taxe GEMAPI qui va entrer en application dès cette année. Elle concerne tous les contribuables déjà assujettis à la taxe sur le foncier bâti, à la taxe sur le foncier non bâti, à la taxe d'habitation (tant qu'elle existe encore) et à la cotisation foncière des entreprises.

En 2018, la contribution moyenne par foyer fiscal devrait être inférieure à 15 €.

Budgets 2017

Les comptes administratifs 2017

Les comptes administratifs de fin d'exercice permettent de vérifier la concordance des sommes inscrites lors du vote des budgets primitifs par rapport aux dépenses réellement engagées et aux recettes réellement perçues. Ils reflètent la sincérité des comptes et permettent de préparer les budgets de l'exercice suivant, avec le report des excédents – ou des déficits – par section.

LE BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement / dépenses

	Montants inscrits au budget primitif	Résultats de fin d'exercice
Attributions de compensation versées aux communes	4 654 191 €	4 654 191 €
Charges de fonctionnement courant	1 825 000 €	1 579 100 €
Charges de personnel	1 364 000 €	1 333 235 €
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus ; participations à divers organismes)	304 720 €	298 077 €
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales	111 170 €	111 170 €
Charges financières	31 494 €	27 714 €
Charges exceptionnelles	25 000 €	25 000 €
Réserve pour dépenses imprévues	67 830 €	0 €
Amortissements des immobilisations	541 595 €	598 762 €
TOTAL	**8 925 000 €**	**8 627 249 €**

Section de fonctionnement / recettes

	Montants inscrits au budget primitif	Résultats de fin d'exercice
Produits de la fiscalité locale des ménages (taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti)	2 405 965 €	2 405 965 €
Produit de la fiscalité des entreprises	2 240 939 €	2 242 966 €
Autres produits fiscaux (FNGIR et divers)	201 366 €	311 201 €
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	2 059 306 €	2 072 775 €
Produits divers (remboursement de personnel ; vente de cartes, badges et composteurs)	20 000 €	45 729 €
Dotations de l'État	1 541 424 €	1 557 305 €
Autres produits de gestion courante (dont les soutiens financiers au tri sélectif)	254 411 €	268 931 €
Amortissement des subventions	42 428 €	42 428 €
Vente de parcelles zones d'activité	0 €	59 985 €
Excédent 2016 reporté	159 161 €	159 161 €
TOTAL	**8 925 000 €**	**9 166 446 €**

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement devrait permettre de dégager un excédent d'environ 498 000 €. Cet excédent s'explique, d'une part, par une parfaite maîtrise des dépenses, en particulier les charges de fonctionnement courant (- 13 % par rapport aux prévisions), les charges de personnel (- 2 %), une diminution des intérêts d'emprunt et l'absence de recours à la réserve pour dépenses imprévues. Voilà qui devrait donner matière à réflexion à ceux qui mettaient en doute les chiffres annoncés au moment du passage du service de collecte en régie (voir page 5).Mais il s'explique également par un surcroît de recettes, qui trouve son origine dans une régularisation de produits fiscaux des années antérieures (+ 100 000 €), des remboursements de l'assurance pour les agents en maladie, des produits des services supérieurs aux prévisions et à la vente d'une parcelle sur la ZAE de Violès.

Section d'investissement / dépenses

	Montants inscrits au budget primitif	Résultats de fin d'exercice
Fourniture colonnes enterrées et composteurs	555 000 €	537 311 €
Aménagement des points d'apport volontaire	273 000 €	232 160 €
Matériel technique et bureautique	7615 €	6536 €
Travaux aire de lavage pour les pulvérisateurs	260 000 €	0 €
Travaux extension déchetterie Piolenc	239 700 €	232 226 €
Travaux de voirie	30 000 €	7571 €
Travaux d'éclairage public	20 000 €	14 400 €
Achat matériel roulant	30 000 €	0 €
Achat de logiciels	4500 €	4398 €
Achat de terrains	3000 €	1500 €
Agencements divers	50 000 €	15 302 €
Annuité de la dette	124 518 €	124 518 €
Déficit 2016 reporté	100 239 €	100 239 €
Amortissement de subventions	42 428 €	42 428 €
TOTAL	**1 740 000 €**	**1 318 589 €**

Section d'investissement / recettes

	Montants inscrits au budget primitif	Résultats de fin d'exercice
Excédent de fonctionnement capitalisé	980 000 €	980 000 €
Subventions	100 000 €	154 349 €
Remboursement TVA	118 405 €	153 359 €
Amortissements des immobilisations	541 595 €	598 762 €
TOTAL	**1 740 000 €**	**1 886 470 €**

Le résultat de clôture de la section d'investissement devrait se présenter avec un excédent d'environ 568 000 €. Une partie de cet excédent (260 000 €) va être reporté sur le budget 2018 en "restes à réaliser" pour les travaux de construction de la station de lavage pour les pulvérisateurs de Sainte-Cécile-les-Vignes, qui auraient dû commencer à l'automne dernier mais qui ne démarreront que le mois prochain. Il en va de même pour le remplacement du tractopelle, le choix n'ayant pas encore étant fait entre un achat brut ou une location avec maintenance. Cet excédent trouve également son explication dans un surcroît de recettes provenant des subventions perçues et de la TVA remboursée par l'État.

LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation / dépenses

	Montants inscrits au budget primitif	Résultats de fin d'exercice
Charges de fonctionnement courant	366 680 €	296 074 €
Charges de personnel	0 €	0€
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus ; participations à divers organismes)	15 000 €	8704 €
Amortissements des immobilisations	834 929 €	834 929 €
Charges financières	301 704 €	292 070 €
Annulation titre sur exercice antérieur	26 445 €	0 €
Réserve pour dépenses imprévues	32 341 €	0 €
Virement section d'investissement	120 000 €	0 €
Autres charges exceptionnelles	2901 €	2000 €
TOTAL	1 700 000 €	1 433 777 €

Section d'exploitation / recettes

	Montants inscrits au budget primitif	Résultats de fin d'exercice
Participations diverses (PFAC, frais de branchement)	170 000 €	495 227 €
Redevance d'assainissement collectif	1 170 000 €	1 008 498 €
Redevance d'assainissement non collectif	10 000 €	10 590 €
Primes pour bonne épuration	100 000 €	130 775 €
Autres subventions d'exploitation	3743 €	5552 €
Amortissement des subventions	246 257 €	246 257 €
Produits exceptionnels	0 €	15 141 €
TOTAL	1 700 000 €	1 912 040 €

Le résultat de clôture de la section d'exploitation devrait se présenter avec un excédent d'environ 478 000 €, qui s'explique là encore aussi bien par une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement courant (- 19 % par rapport aux prévisions du budget primitif) que par des recettes supérieures aux estimations, en particulier la PFAC et les frais de branchement, mais aussi l'aide versée par l'Agence de l'eau en fonction de la qualité du rejet des eaux usées en sortie de station d'épuration.

Section d'investissement / dépenses

	Montants inscrits au budget primitif	Résultats de fin d'exercice
Amortissement de subventions	246 257 €	246 257 €
Annuité de la dette	722 600 €	722 593 €
Travaux de renouvellement des équipements des stations d'épuration	140 000 €	18 492 €
Travaux de renouvellement des équipements du réseau	128 467 €	70 720 €
Travaux de réhabilitation du réseau avenue Henri Fabre Piolenc	362 000 €	310 355 €
Travaux de construction du collecteur entre les stations d'épuration de Sérignan et de Camaret	1 587 500 €	958 112 €
Construction réseau et station d'épuration hameau de la d'Hugues à Uchaux	110 600 €	104 446 €
Travaux d'extension du réseau route d'Orange à Violès	25 000 €	16 285 €
Achat de terrains	600 €	600 €
Achat de logiciel	6500 €	0 €
TVA remboursée par le délégataire	70 476 €	70 438 €
TOTAL	3 400 000 €	2 518 298 €

Section d'investissement / recettes

	Montants inscrits au budget primitif	Résultats de fin d'exercice
Excédent de fonctionnement capitalisé	627 377 €	627 377 €
Subventions	152 460 €	242 295 €
FCTVA	100 627 €	120 323 €
TVA remboursée par le délégataire	140 952 €	140 876 €
Amortissements des immobilisations	834 929 €	834 929 €
Excédent 2016 reporté	1 423 655 €	1 423 655 €
Virement section d'exploitation	120 000 €	0 €
TOTAL	3 400 000 €	3 389 455 €

Le résultat de clôture de la section d'investissement devrait se présenter avec un excédent d'environ 870 000 €, compte tenu du fait que certains travaux en cours ne sont pas achevés : la pose du collecteur entre les stations d'épuration de Sérignan-du-Comtat et de Camaret-sur-Aigues et la réhabilitation du réseau avenue Henri Fabre à Piolenc. De même, les crédits prévus pour les travaux de renouvellement des équipements (stations d'épuration, postes de relevage) n'ont été que partiellement utilisés. Cet excédent s'explique enfin par la perception de subventions supérieures aux prévisions.

Bilan de la régie

La décision de reprendre le service de collecte des déchets ménagers en régie a été prise par le conseil communautaire en mars 2017, avec prise d'effet au 1er mai.
Voici le bilan de cette régie après 8 mois de fonctionnement.

LES COÛTS

Une étude avait été faite en interne pour permettre aux élus de choisir en toute connaissance de cause. **Le coût de la collecte avait ainsi été estimé à 635 300 € par an, soit 423 534 € sur 8 mois.**

Voici le résultat tel qu'il ressort du compte administratif 2017 :

- **Charges de personnel (7 agents) : 161 211 €.**
- **Location de véhicules : 109 955 €.**
- **Prestation levage colonnes OM et EMR* : 69 861 €.**
- **Prestation levage colonnes verre et papiers : 34 543 €.**
- **Carburant : 36 398 €.**
- **Autres dépenses de fonctionnement : 18 956 €. Total : 430 924 €.**

À 7400 € près, la prévision était juste.

Et surtout, cela représente une économie de **113 210 €** par rapport à ce que facturait la société NICOLLIN avant la reprise en régie, soit **une diminution de 21 % des coûts de collecte.**

* Prestation effectuée pendant 2 mois par Nicollin en attendant la livraison du camion-grue.

DES CHIFFRES ENCOURAGEANTS...

21 % : grâce à la reprise en régie de la collecte des déchets, la communauté des communes a réduit de 21 % les coûts de collecte.
La mise en place des points d'apport volontaire a réduit les tonnages et les coûts de traitement des ordures ménagères et les tonnages de la collecte sélective ont augmenté :

- **Diminution de 29 % des tonnages d'ordures ménagères.**
- **Augmentation de 32% des tonnages d'emballages ménagers recyclables.**
- **Augmentation de 23 % des tonnages de papiers.**
- **Augmentation de 22% des tonnages de verre recyclables.**
- **285 tonnes de bio-déchets collectés en 2017.**

Continuons ensemble pour améliorer le tri !

Dépôt de déchets : attention aux amendes

Tous les maires ont pris - ou vont prendre - des arrêtés pour sanctionner les dépôts de déchets ménagers sur le domaine public. Les contrevenants s'exposent à des sanctions que l'on espère dissuasives :

Dépôt sauvage d'ordures sur des propriétés publiques ou privées : **contravention de 3ème classe (68 €).**

Méconnaissance des conditions de collecte des déchets fixés par l'autorité administrative : **contravention de 2ème classe (35 €).**

Les services de police municipale sont habilités à ouvrir les sacs abandonnés et à dresser des procès-verbaux à l'encontre des fautifs.

Travaux à la déchetterie de Piolenc

Courant 2017, **des travaux d'agrandissement ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE sur le site de la déchetterie de Piolenc.** Ceux-ci ont consisté en l'agrandissement du chemin d'accès pour les manœuvres des bennes, **avec la création de trois nouveaux espaces pour y ajouter des bennes supplémentaires.**
Pour information : les colonnes verre et papier qui se trouvaient à l'extérieur du site de la déchetterie se trouvent maintenant à l'entrée.

Déchets ménagers

Colonnes enterrées : le bilan

UNE ANNÉE 2017 TURBULENTE

43 **points d'apport volontaire** ont été mis en service en janvier 2017 sur les 5 communes qui ont pris conscience de cet enjeu environnemental et économique.
Sur chaque point d'apport volontaire, **5 flux de déchets sont proposés aux usagers :**

- **Les ordures ménagères, les emballages ménagers recyclables, le verre, le papier, les bio-déchets.**

Les premiers mois ont été difficiles, pour diverses raisons :

fréquence des collectes insuffisante, colonnes trop vite remplies ou obstruées qui débordaient, blocage de certains mécanismes d'ouverture, actes de vandalisme...

Mais nous avons pris plusieurs mesures pour corriger le tir : accroissement des fréquences de collecte, nettoyage régulier des points d'apport volontaire, surveillance du niveau de remplissage des colonnes, lavage et désinfection des cuves, ...
Cela n'a pas empêché quelques débordements pendant les fêtes de fin d'année, mais ce ne fut que temporaire.

Les nouveautés pour 2018

Vu la fréquentation plus importante de certains points d'apport volontaire, surtout en zone urbaine, les colonnes arrivaient rapidement à saturation de leur capacité.
C'est ce qui nous a conduits à doubler les colonnes ordures ménagères (OM) et les colonnes emballages ménagers recyclables (EMR) sur les sites les plus sensibles.
À CAMARET-SUR-AIGUES, les 4 points d'apport volontaire sur lesquels les **colonnes OM et EMR** ont été doublés sont les suivants : parking du moto-ball, cimetière, **rue Alphonse Daudet et chemin de Piolenc.**
À PIOLENC, les 4 points d'apport volontaire sur lesquels les **colonnes OM et EMR** ont été doublées sont : **cours des Marronniers, allée Marcel Pagnol et rue de la République.**
Pour ce qui concerne le **cours Corsin,** ne resteront sur l'emplacement actuel que les **colonnes EMR (triple colonne), papiers et verre. Les colonnes réservées aux OM** vont être installées en face, sur l'esplanade centrale, en lieu et place des anciennes colonnes.
La colonne bio-déchets va être supprimée.
À SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES, les colonnes OM et EMR ont été doublées sur trois points d'apport volontaire : **parking des anciennes écoles, parking de la salle polyvalente et entrée du chemin Vieux.**
Enfin, À SÉRIGNAN-DU-COMTAT, les 4 points d'apport volontaire sur lesquels les **colonnes OM et EMR** ont été doublées sont les suivants : **Croix des Aires, Naturoptère, route de Lagarde et Cave coopérative.**
Toutes ces colonnes ont été mises en service pendant les fêtes de fin d'année.

Il est par ailleurs prévu la création de 4 nouveaux points d'apport volontaire avec 2 colonnes OM, 2 colonnes EMR, 1 colonne papiers, 1 colonne verre et 1 colonne bio-déchets :
CAMARET-SUR-AIGUES : parking du stade d'honneur de football.
LAGARDE-PARÉOL : aire de détente face à la station d'épuration, route de Rochegude.
PIOLENC : avenue Henri Fabre / route de Sérignan, à proximité des lotissements de la Riaille et du Clos de la Grange.
SAINTE-CÉCILE-LES-VIGNES : sur le **chemin des Écoliers,** entre le gymnase et le pôle éducatif.
Ces colonnes seront mises en service courant février lorsque les usagers en auront été informés et lorsqu'ils seront munis du matériel nécessaire (badges, bio-seaux, cabas).
Plusieurs nouveaux sites sont à l'étude à Sérignan-du-Comtat mais ils nécessitent au préalable des acquisitions ou mises à disposition foncières.

Remerciements

Les élus et les services intercommunaux tiennent à remercier la grande majorité des usagers qui font preuve d'un civisme exemplaire, triant leurs déchets avec application et n'hésitant pas, pour les plus consciencieux d'entre eux, à se déplacer sur un autre site lorsque les colonnes sont pleines, voire même à ramasser les déchets abandonnés sur les plates-formes d'apport volontaire et à les entreposer dans la bonne colonne.
Qu'ils soient assurés de notre reconnaissance et de notre gratitude.

Développement économique

Bilan des ventes de parcelles dans les zones d'activité

ZONE ARTISANALE SAINT-ANTOINE DE VIOLÈS

Les 8 parcelles de cette zone ont été vendues. L'acquéreur de la parcelle centrale ayant obtenu son permis de construire, la vente définitive devrait avoir lieu dans les tout prochains jours.

ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE JONCQUIER & MORELLES À CAMARET-SUR-AYGUES

La nouvelle **ZAE de Camaret** avait été découpée en 16 lots au moment de sa viabilisation.
Les lots 8 et 10 ont été vendus en 2015, les lots 3, 9 et 12 l'ont été en 2016, ainsi que les lots 7 et 11 en 2017. 5 promesses de vente ont été signées l'année dernière chez le notaire pour les lots 5, 6, 13, 14 et 15. Elles expirent entre mars et mai prochain.

Il ne reste donc plus que 4 parcelles disponibles (lots 1, 2, 4 et 16) sur cette zone.

ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU CRÉPON À PIOLENC

La société Raphaël Michel avait signé un compromis de vente pour l'acquisition de la parcelle qui jouxte son site, un ancien bassin de rétention d'une surface de 1456 m² viabilisé par la communauté de communes.

Les "événements" survenus dans cette entreprise l'été dernier ont fait échouer la vente. Cette parcelle est donc toujours disponible.

Pour tout renseignement, appeler la communauté de communes au 04 90 29 46 10.

Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale

Grâce à la participation financière que lui verse la Communauté de communes, la plate-forme ***Initiative Seuil de Provence Ardèche méridionale*** a aidé de nouvelles entreprises qui ont bénéficié au cours de l'année 2017 de prêts d'honneur à 0 % allant de 1 500 à 15 000 € et remboursables sur 5 ans.

Voici un récapitulatif des aides qui ont été attribuées sur notre territoire en 2017 :

Cinq prêts d'honneur **"Création Initiative"** ont été versés :

3 500 € à la société **BERARD ET FILS,** plombier-chauffagiste **à Piolenc,**

11 000 € à la pizzeria **LA CUISINE DE MAMIE à Piolenc,**
5 000 € à la société **VAMOS,** spécialisée dans le transport et le négoce de produits agricoles et d'alimentation animale **à Camaret-sur-Aigues,**
15 000 € au fleuriste **ECOFLEURS à Sainte-Cécile-les-Vignes,**
2 000 € à la société **AG CLIM** spécialisée dans l'entretien d'équipement frigorifique et climatisation **à Camaret-sur-Aigues.**

Trois prêts d'honneur **"Reprise Initiative"** ont été versés :
10 000 € à la boulangerie **MARION & JULIEN à Sainte-Cécile-les-Vignes,**
15 000 € au restaurant **CÔTÉ SUD à Uchaux,**
7 000 € à l'auto-école **FR AUTO ÉCOLE CONTACT à Camaret-sur-Aigues.**

Enfin, un prêt d'honneur **"Croissance Initiative" de 12 000 €** a été octroyé à l'établissement **LOUIS PÈRE ET FILS à Piolenc,** négociant en fruits et légumes.

Pour contacter Initiative Seuil de Provence Ardèche Méridionale : Tél : **04 90 30 97 15**
Site internet : **www.initiative-sdpam.com**

Tourisme

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes exerce de plein droit la compétence "promotion du tourisme" avec pour corollaire la création prochaine d'un office de tourisme.

C'est à ce titre que le conseil communautaire a approuvé, le 30 septembre 2017, l'instauration de la taxe de séjour au réel à compter du 1er janvier 2018. **Cette nouvelle ressource financière sera exclusivement dédiée à la promotion touristique de notre territoire.**

Ce n'est pas à l'hébergeur de régler la taxe de séjour. Il doit la percevoir auprès de ses clients, déclarer chaque mois les montants perçus et la reverser 3 fois par an à la communauté de communes.

Pour aider les hébergeurs à déclarer la taxe de séjour, un site d'informations et de télé-déclaration est accessible depuis l'URL https://ayguesouveze.taxesejour.fr/

Extrait de la délibération n°2017-066	Montant de la taxe
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	3,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	2,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,75 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0,75 €
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,75 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,55 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Il est précisé que la taxe additionnelle de 10 % au profit du Conseil départemental de Vaucluse est incluse dans les montants énoncés ci-dessus.

Commerce

La communauté de communes a accepté la proposition de la **Chambre de commerce et d'industrie de Vaucluse (CCI)** pour définir les axes prioritaires de la compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales". Une étude va être réalisée dès le début de cette année pour évaluer, à partir d'un état des lieux, les différentes composantes **du projet global de dynamisation commerciale.** Elle donnera lieu à l'élaboration d'orientations, visant à garantir, sur les prochaines années, un développement cohérent et dynamique des centres villes et des commerces.

Commerçants, artisans mais aussi consommateurs, ne soyez pas surpris de rencontrer des enquêteurs de la CCI et n'hésitez pas à leur accorder quelques minutes pour répondre à leurs questions.

Les données collectées serviront à développer une réelle stratégie commerciale sur notre territoire...

Le nouveau chocolatier de Sérignan-du-Comtat

Assainissement

Agriculture

Stations collectives de lavage des pulvérisateurs et de traitement des effluents phytosanitaires.

Pour répondre à la réglementation en vigueur et pour lutter contre la pollution due à des produits phytosanitaires, **la communauté de communes a réalisé une station collective de lavage des pulvérisateurs** avec récupération et traitement des effluents à côté de la **déchetterie intercommunale de Camaret-sur-Aigues.**

Elle est en service depuis le mois de juin. Aujourd'hui, 12 viticulteurs ont signé la charte d'adhésion et viennent y nettoyer leurs engins.

Aucune participation financière ne leur est demandée pour le moment. Il en sera ainsi jusqu'à ce que les charges de fonctionnement puissent être évaluées sur une année pleine.
Une seconde station collective de lavage va être construite à Sainte-Cécile-les-Vignes, derrière la cave des Vignerons réunis. Elle devrait être mise en service au printemps prochain.

Bilan des travaux d'assainissement 2017

PIOLENC

Reprise du réseau de collecte des eaux usées de l'avenue Henri Fabre.

Le suivi des travaux a été confié au bureau d'études **ARTELIA** et les travaux sont réalisés par le groupement d'entreprises **RAMPA/TPR/TEYSSIER,** en coordination avec la commune de Piolenc pour la reprise du pluvial, de la voirie et l'aménagement de l'entrée du village, et le syndicat RAO pour le renouvellement de la canalisation d'eau potable.

Durant ces travaux, une partie de la canalisation assainissement a été réhabilitée par la **technique du "chemisage"** qui permet de remettre en état, par voie interne, le réseau d'assainissement dégradé, notamment sous le pont de la voie de chemin de fer.

Le chemisage consiste à introduire et à plaquer contre les parois de la canalisation à réhabiliter une structure souple imprégnée d'une résine durcissant après polymérisation. Cette technique n'occasionne qu'une très faible réduction de section tout en assurant une excellente tenue mécanique et une excellente performance hydraulique.
C'est la première fois que la Communauté de communes a choisi d'utiliser cette technique pour réhabiliter son réseau assainissement.
Montant des travaux : 313 277 € TTC.

SÉRIGNAN-DU-COMTAT

Fin des travaux d'extension du réseau public de collecte des eaux usées chemin de l'Aglaneiro

Ces travaux ont été réalisés par le groupement d'entreprises **TPR ROUVIERE / RAMPA / SAS TEYSSIER** pour un montant global de 135000 € TTC.

Montant des travaux : 135 000 € TTC.

Bilan des travaux d'assainissement 2017

SÉRIGNAN-DU-COMTAT

Création d'un réseau de transfert des eaux usées de la station d'épuration de Sérignan-du-Comtat jusqu'à celle de Camaret-sur-Aigues.

Les travaux tant attendus de création d'un réseau de transfert entre la station d'épuration de **Sérignan-du-Comtat et celle de Camaret-sur-Aigues** ont débuté. Ces travaux consistent en la pose d'un réseau de transfert sur une longueur de 3500 mètres linéaires (avec un passage particulier en encorbellement **sous le pont de l'Aygues).** A la fin de ces travaux, toutes les eaux usées de la commune de **Sérignan-du-Comtat** seront traitées par la station d'épuration de **Camaret-sur-Aigues.**

Pose des suspentes sous le pont de l'Aygues

Ils prévoient également la pose d'un poste de relevage et d'un bassin de rétention en lieu et place de la station d'épuration actuelle.

Les travaux sont réalisés par le groupement d'entreprises **TPR ROUVIERE / RAMPA / SAS TEYSSIER / HYDRAUSTAB / BRAJA VESIGNE** pour **un montant global de 1 386 792 € TTC,** financés par la communauté de communes sur ses fonds propres, avec le soutien financier de **l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil départemental de Vaucluse.** Ils devraient être achevés au printemps.

UCHAUX

Création d'une station d'épuration au hameau de la d'Hugues .
Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise **ABC BERNARAS** pour la partie terrassement et par la **société EPURNATURE** pour la réalisation de la station.
Montant des travaux : 93 615 € TTC.

COMMENT RACCORDER SON HABITATION AU RÉSEAU PUBLIC DE COLLECTE DES EAUX USÉES ?

Vous devez contacter les services de la Communauté de communes qui vous indiqueront la démarche à suivre afin de raccorder votre logement au réseau d'assainissement collectif.
La communauté de communes a lancé une consultation pour la réalisation des branchements d'assainissement sur le domaine public dans toutes les communes, **sauf Camaret-sur-Aigues et Travaillan** dans lesquelles c'est le délégataire, la société SUEZ, qui les réalise.
Après mise en concurrence, c'est l'entreprise de **TP Grégory BASSO** qui a été retenue.
Les travaux en partie privée du branchement assainissement sont réalisés par l'entreprise ou la personne de votre choix qui devra respecter les règles de l'art.

SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Depuis du 1er juillet, la communauté de communes a confié la gestion de ses ouvrages d'assainissement **à la société CEO – VEOLIA** pour les communes de **Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Uchaux et Violès.**

Pour les communes de **Camaret sur Aigues et de Travaillan, c'est la Société SUEZ Environnement** qui en a la charge jusqu'à la fin 2018.

En cas de dysfonctionnement du réseau public d'assainissement. vous devez contacter **la société CEO - VEOLIA au 0969 329 328** pour les communes de **Lagarde-Paréol, Piolenc, Sainte-Cécile-les-Vignes, Sérignan-du-Comtat, Uchaux et Violès, ou la société SUEZ Environnement au 0977 401 138** pour les communes de **Camaret-sur-Aigues et Travaillan.**

Encorbellement du pont de l'Aygues

Travaux divers & Brèves

UN NOUVEAU LOCAL À DÉCHETS POUR LES COMMERÇANTS DE CAMARET

Ce local, qui s'était transformé en véritable décharge au fil des ans, **a été entièrement réhabilité à l'automne dernier,** en accord avec la Municipalité et avec le soutien logistique des services communaux. C'est l'entreprise **TRUFFO Façades de Camaret** qui a été chargée de la réalisation de ces travaux.
Ce local est désormais réservé aux seuls commerçants du centre-ville qui peuvent y stocker leurs déchets ménagers, leurs cartons et leurs emballages ménagers recyclables, chacun d'eux disposant d'une clef pour y accéder.

SÉCURISATION DE LA RD 65

La communauté de communes a participé à hauteur de 50 % aux travaux réalisés par le Conseil départemental sur la RD 65 à Lagarde-Paréol. **Ces travaux ont consisté à installer des barrières de sécurité le long de la route, côté station d'épuration, face à l'aire de repos où s'était produit un accident de la route mortel en 2016.**

LE CHIFFRE : 19 325

C'est le nombre d'habitants que compte la communauté de communes au 1er janvier 2018, selon les derniers recensements effectués par l'INSEE. **Piolenc** reste la **commune la plus peuplée avec 5184 habitants,** suivie de Camaret-sur-Aigues (4715), Sérignan-du-Comtat (2554), Sainte-Cécile-les-Vignes (2500), Violès (1674), Uchaux (1638), Travaillan (734) et Lagarde-Paréol (326).

DU CHANGEMENT CHEZ LES VICE-PRÉSIDENTS

Le Maire de Lagarde-Paréol, Fabrice LEAUNE, vice-président délégué aux déchets ménagers, s'est vu retirer sa délégation à la fin de l'année dernière, après en avoir fait la demande. C'est le Maire de Piolenc, Louis DRIEY, qui a immédiatement été nommé à sa place, en plus de sa délégation à la gestion des milieux aquatiques et de la prévention aux inondations. **Un juste retour aux sources pour celui qui, dès 2002, fut le grand artisan de la mise en place du tri sélectif sur notre territoire...**

DES AGENTS CONTRACTUELS EN RENFORT

Face à la recrudescence des maladies et autres accidents du travail parmi les agents titulaires des services techniques intercommunaux, **il a été décidé de recruter des agents contractuels pour que les missions de propreté urbaine qui nous incombent soient correctement exécutées.** Ont ainsi été recrutés **Alexandre SAUVAYRE et Benoît VIDAL, tous deux Camarétois, et Frédéric GOMEZ, en provenance de Violès.** Des recrues qui, pour le moment, donnent entière satisfaction...

LES CÉRÉMONIES DES VŒUX DANS LES COMMUNES

- **Travaillan :** samedi 6 janvier à 11 h (Salle des fêtes).
- **Violès :** samedi 6 janvier à 18 h 30 (Salle des fêtes).
- **Piolenc :** jeudi 11 janvier à 19 h (Salle des fêtes).
- **Sainte-Cécile-les-Vignes :** vendredi 12 janvier à 19 h (Salle polyvalente).
- **Lagarde-Paréol :** vendredi 12 janvier à 19 h (Salle polyvalente).
- **Sérignan-du-Comtat :** lundi 15 janvier à 18 h 30 (Salle de la Garance).
- **Camaret-sur-Aigues :** jeudi 18 janvier à 18 h 30 (Salle René Roussière).
- **Uchaux :** vendredi 26 janvier à 18 h 30 h (Salle des Farjons).